

5532 RECEPTION

VZCZC.A10310

227/1650Z

MIND 036

URGENT

MINDF

PP /DIS / RFFABCT

DE RFGW h0650 2271636

ZNY CCCCC

P 151636Z AOU 91

BBBB

FM MILFRANCE KIGALI

TO RFFABCT/ARMEES PARIS (CERM. RE.6)

INFO RFFABCT/ MINDEFENSE PARIS (CAB. C.25)

ZEN/SEGEDEFNAT PARIS

RFFABCT/ARMEES CEETOPS PARIS

RFFABCT/GUERRE PARIS

RFGW/MINCOOP MISMIL PARIS

RFGW/MILFRANCE BUJUMBURA

RFGW/MILFRANCE KINSHASA

BT

C O N F I D E N T I E L D E F E N S E

MCA : RENS/AFMO.

NMR 223/AD/RWA/CD DU 15 AOUT 1991.

OBJET : SITUATION MILITAIRE ET RENSEIGNEMENTS DIVERS.

TXT

RENSIT.

SOURCE : E.M. - F.A.R. - VALEUR : C.3

PRIMO : SITUATION TACTIQUE LE 15 AOUT 1991 A 14 HEURES LOCALES.

ALPHA : SECTEURS KIGALI, RUHENGARI, GISENYI, BYUMBA, KIBUNGO ET

RUSUMO : R.A.S.

BRAVO : SECTEUR MUTARA.

L'EMBUSCADE SIGNALEE DANS LE T.O. 222/AD/RWA/CD DU 14 AOUT 1991 A PERMIS AUX RWANDAIS DE TUER 1 REBELLE ET DE FAIRE 1 PRISONNIER. CE DERNIER A DECLARE QUE 700 INIENZI SONT EN FACE DU SECTEUR DU MUTARA, QUE LEUR MORAL EST BAS ET QU'ILS SOUHAITENT UNE SOLUTION NEGOCIEE.

SECUNDO : RENSEIGNEMENTS DIVERS.

SOURCE : E.M. - F.A.R.

- LA DEMONSTRATION DE FORCE MONTEE PAR LES F.A.R. A GISENYI (LARGAGE DE PARACHUTISTES, ENVOI DE BLINDES) A ATTEINT SON OBJECTIF CAR DANS LEURS CONVERSATIONS RADIO LES REBELLES L'ONT MENTIONNEE, CONVENANT QU'UNE ATTAQUE DE LA LOCALITE SERAIT SUICIDAIRE. DU COTE ZAISOIS, LE DISPOSITIF MILITAIRE A ETE RENFORCE POUR DISSUADER D'AVANTAGE LES INKOTANYI D'ENTREPRENDRE UN TELLE ACTION.

- LE BRUIT SELON LEQUEL UN COUP D'ETAT ETAIT ENVISAGE A KIGALI DANS LA NUIT DU 15 AU 16 EST D'AVANTAGE INTERPRETE, PAR LES AUTORITES LOCALES COMME UN RISQUE D'ACTION ARMEE POUVANT ETRE MENEESUR LA CAPITALE A PARTIR DES ENVIRONS IMMEDIATS DE CELLE-CI SANS QUE POUR AUTANT CETTE ACTION INQUIETE LES DIRIGEANTS.

=== COMMENTAIRES DU POSTE : ===

SI ACTION ARMEE IL DOIT Y AVOIR :

DECLASSIFIE POUR LA MISSION  
PARLEMENTAIRE SUR LE RWANDA  
PAR DECISION DU 18 JUIN 1998  
DOCUMENT RESERVE A L'USAGE  
EXCLUSIF DE LA MISSION

- ELLE NE PEUT PAS ETRE LE FAIT DES REBELLES QUI, CONTENUS A LA FRONTIERE, NE SONT PAS EN MESURE, DANS L'ETAT ACTUEL, D'ATTEINDRE LA CAPITALE.
  - ELLE NE PEUT PAS, NON PLUS, ETRE LE FAIT DE L'OPPOSITION LEGALE INTERIEURE, QUI N'EST PAS ARMEE ET QUI ORGANISE DES MEETINGS POUR "COMPTER" SES SYMPATHISANTS.
- PAR CONTRE, IL POURRAIT S'AGIR :
- SOIT D'UNE ACTION, MENEES PAR UNE PARTIE DE L'ARMEE, EN PARTICULIER PAR DE JEUNES OFFICIERS QUI NE SUPPORTENT PLUS LE RECRUTEMENT GEOGRAPHIQUE IMPOSE PAR L'ETAT-MAJOR DES F.A.R. ET L'INCAPACITE DE SES DIRIGEANTS.
  - SOIT, PLUS VRAISEMBLABLEMENT, D'UNE ACTION D'INTOXICATION, MENEES PAR L'ARMEE, POUR DURCIR LES POSITIONS DU GOUVERNEMENT QU'IL VOIT SE DIRIGER VERS LA DEMOCRATIE, AU RISQUE DE FAIRE PERDRE, AUX CACIQUES DU REGIME, LEURS AVANTAGES ET PREROGATIVES.

IL FAUT NOTER QUE CES "BRUITS" D'ACTION INTERVIENNENT A LA VEILLE DE LA REUNION DE PARIS ET A QUELQUES JOURS DE CELLE PREVUE A GBADOLITE LE 17.

\*\*\* MESURES PRISES : \*\*\*

IL A ETE DEMANDE A L'ENSEMBLE DES MILITAIRES FRANCAIS DE RESTER CHEZ EUX DANS LA NUIT DU 15 AU 16.

SIGNE : COLONEL CUSSAC. 151810./.

BT  
h0650

DECLASSIFIE POUR LA MISSION  
PARLEMENTAIRE SUR LE RWANDA MARTRES  
PAR DECISION DU 18 JUIN 1998  
DOCUMENT RESERVE A L'USAGE  
EXCLUSIF DE LA MISSION

NNNN

reproduction issue d'une microforme realisee par l'atelier de micrographie documentaire du Centre de recherche de la DSC/CS